

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 29 septembre à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 septembre 2020.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme BOGNARD. M. RIBETTE.

S'étaient fait représenter : Mme MATHIEU-LESCLAUX (qui a donné procuration à Mme RAYNEAU PILLER). Mme FRANCO (qui a donné procuration à M. CHAVIGNE). M. CABANES (qui a donné procuration à M. MAZODIER). M. DUMONT (qui a donné procuration à Mme LAHERRERE SOUVIRAA). Mme LABOURET (qui a donné procuration à Mme PINTO). Mme FLEURY BONNE (qui a donné procuration à M. RIBETTE).

Absents excusés :

A été nommé secrétaire : M. CHAVIGNE

### SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 33)
33	27	33	

**N°2020.09.09**

#### **OBJET : REMBOURSEMENT AU BILLERE HANDBALL DE TRAVAUX RÉALISÉS AU SPORTING D'ESTE**

RAPPORTEUR : M. MAZODIER

Monsieur MAZODIER rappelle que, suite au passage en Prologue de l'équipe du Billere Handball, il était nécessaire de réaliser des travaux de remplacement du sol du stade d'handball du Sporting d'Este qui présentait de nombreux défauts après 12 ans d'utilisation intensive.

Les travaux ont été réalisés par la SAS Billère Handball pour un montant de 134 840 € HT. Le plan de financement est annexé à la présente délibération.

Des demandes de subventions ont été adressées par la SAS Billère Handball à la région Nouvelle Aquitaine (13 000 €) et à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (55 920 €).

Considérant que les travaux au Sporting d'Este réalisés et payés par la SAS Billère Hand Ball constituent une dépense d'investissement de la collectivité contribuant à valoriser son patrimoine communal, il est proposé de procéder au remboursement de ces dépenses engagées par le Billère hand Ball à hauteur de 43 924€ déduction faite des recettes perçues ou à percevoir par la SAS Billère hand Ball (BHB).

Ces opérations comptables feront l'objet des écritures suivantes :

- Des mandats de dépenses sur le compte budgétaire 21318 :
  - o Au titre de remboursement auprès de la SAS BHB pour 43 924 €
  - o Sur présentation de factures auprès des prestataires ayant réalisé des travaux pour le compte de la collectivité pour 11 996 €

En contrepartie, pour équilibrer ces opérations d'optimisation de valorisation patrimoniale pour le montant total des travaux, des opérations d'ordre budgétaires seront établies :

- o Par un titre de recette sur le compte 1328 pour 78 920 €
- o Et un mandat de dépense sur le compte 21318 pour 78 920 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

## DÉCIDE

- De procéder à toutes les opérations comptables et budgétaires citées et détaillées ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits sur le BP 2020.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau